



relation famille ehpad

Par **cgs**, le **12/06/2021 à 16:09**

Bonjour,

Ma mère vit en ehpad. Nous sommes 5 enfants et la personne de confiance est une de mes soeurs. J'ai des relations très difficiles avec elle depuis ce placement que je n'approuvais pas. Je n'obtiens pas toujours les informations que je souhaite concernant ma mère. Je me suis donc dernièrement tourné directement vers l'ehpad pour être renseigné sur le nom du kiné que ma mère voit en ce moment et sur le dernier traitement qui lui a été prescrit par le médecin. L'ehpad a refusé de me répondre et m'a renvoyé à la personne de confiance, ma soeur, et au médecin traitant. Est-ce normal? Quels sont mes droits en tant que fille de résidente en ehpad mais non désigné comme référente? J'ajoute que ma mère est atteinte de la maladie d'Alzheimer et ne peut me renseigner elle-même. Je vous remercie de bien vouloir me renseigner ou de me donner les éléments légaux de la loi par rapport à mes droits à être informée sur la situation de ma mère étant isolée du reste de ma famille.

J'ajoute que j'ai communiqué avec l'ehpad par mail pour cette dernière demande et que ces mails ont été communiqués sans que j'en sois informé à ma famille. Est-ce légal?

Bien cordialement

Par **youris**, le **12/06/2021 à 20:43**

bonjour,

si votre mère a désigné votre soeur comme personne de confiance (selon ce lien : [personne de confiance](#)), l'ehpad a raison de ne pas vous communiquer de renseignements sur votre mère, vous devez vous adresser à la personne de confiance.

c'est encore plus vrai, en matière de santé, seul un médecin peut donner des informations à caractères médicaux aux personnes habilitées à les recevoir.

concernant les mails a eu raison de les transférer à cette personne de confiance.

êtes-vous sur place ou vos demandes se font-elles à distance ?

salutations